Date de publication : 04/12/2023

Envoyé en préfecture le 01/12/2023
Reçu en préfecture le 01/12/2023
Publié le
ID : 085-200059079-20231123-D04_11_2023-DE

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/11/2023

**COMMUNE DE SEVREMONT**
**Numéro interne de l'acte : D04.11.2023**

**Objet : D04.11.2023 - URBANISME - FIXATION DU PRIX DE VENTE DES PARCELLES DU LOTISSEMENT " LES VERSENNES 2 "**

| NOMBRE DE MEMBRES |
|---|
| En exercice : 27 |
| Présents : 26 |
| Pouvoirs : 1 |
| Nombre de suffrages : 27 |

Date de convocation
15/11/2023

Date d'affichage
15/11/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....
et publication du :
../../....

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois novembre, à dix-neuf heures, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

**Etaient présents** :
Mme BERNARD Anita, M. BERNARD Ludovic, Mme BITEAU Alexandra, Mme BLOUIN Anaïs, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, Mme GUICHETEAU Magalie, M. GUILLOTEAU Bernard, M. HERITEAU Antoine, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMINEAU Catherine, M. MARTINEAU Bernard, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. SCHMUTZ Alain, M. STEENO Nicolas, M. TETAUD Francis, Mme YVAI NURDIN Adeline

**Procuration(s)** :
Mme LUMET Anne-Claude donne pouvoir à M. HERITEAU Antoine

**Etai(ent) excusé(s)** :
Mme LUMET Anne-Claude

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BLOUIN Anaïs

## Objet : D04.11.2023 - URBANISME - FIXATION DU PRIX DE VENTE DES PARCELLES DU LOTISSEMENT " LES VERSENNES 2 "

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 3 mars 2022, le Conseil Municipal a fixé le prix de vente des parcelles du lotissement « Les Versennes 2 » de la manière suivante : 54,17 €/m$^2$ (HT) plus 10,83 €/m² (TVA) **soit 65 € TTC/m$^2$.**
*(D10.03.2022 - FIXATION DU PRIX DE VENTE DES PARCELLES DU LOTISSEMENT LES VERSENNES 2)*

Il précise que depuis cette date, le préfet de la région des pays de la Loire a prescrit des fouilles complémentaires archéologiques préalables à l'aménagement de ce lotissement.

Le coût de ces fouilles déséquilibre le budget prévisionnel sur lequel avait été basé le prix de vente voté en mars 2022.

Monsieur le Maire présente le budget global de la viabilisation de ce lotissement mis à jour. Au vu de ce budget, des tarifs précédemment appliqués sur la Commune et de ceux appliqués dans les Communes environnantes, il propose le prix de vente suivant : 58,33 €/m$^2$ (HT) plus 11,67 €/m² (TVA) **soit 70 € TTC/m$^2$**.

Envoyé en préfecture le 01/12/2023
Reçu en préfecture le 01/12/2023
Publié le
ID : 085-200059079-20231123-D04_11_2023-DE

Il précise que les actes de vente de ce lotissement seront passés chez Maitre Tomljanovic, Notaire à Pouzauges, les frais d'acte étant à la charge des acquéreurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,
Anaïs BLOUIN

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Le Maire, Jean-Louis ROY

MAIRIE DE SEVREMONT
RF
85700